L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 10 NOVEMBRE 1846.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE,
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE
Journal quotidien, une année d'avance..... $12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance..... $ 5
L'Abeille ne pourra cesser sa souscription sans donner avis par écrit, une semaine d'avance.
ANNONCES.—Une prime par chaque dix lignes, pour chaque insertion, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucune annonce ne paraîtra que pour moins d'une piastre, pour chaque insertion.
Les ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalle, seront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

POUR LA BALIZE.—Ce bon et fin steamer, le paquebot à vapeur MUSSEL, capt. T. Martin, repart à neuf, et ayant de beaux embarquements partira dimanche à 10 heures du matin, vers la Balize le même soir. Se inscrire le Balize le même soir. Se inscrire à la Nouvelle Orléans le matin.
POUR LA POINTE A LA HACHE.
Le même bon et rapide paquebot à vapeur MUSSEL, capt. T. Martin, repart à neuf, et ayant de beaux embarquements partira dimanche à 10 heures du matin, vers la